

pense que le député et son parti désirent également permettre aux consommateurs de vérifier les hausses de prix. Autoriser les deux systèmes, par exemple, dans le domaine de la vente au détail ne facilitera pas la tâche au consommateur. Si, une semaine, le raisin ou les pommes de terre se vendent en mesures impériales et, la semaine suivante, en mesures métriques, la personne qui fait ses courses ne pourra manifestement pas dire s'il y a une augmentation ou une diminution d'une semaine à l'autre, ou un changement quelconque dans le prix des marchandises.

Si les députés d'en face souhaitent vraiment défendre les intérêts du consommateur, ils pourraient faire certaines propositions qui semblent acceptables au gouvernement et dont nous pourrions discuter de façon raisonnable. La voie que la plupart d'entre eux ont choisi de suivre, en se lançant depuis quelques mois dans une véritable chasse aux sorcières, ne nous permettra certainement pas de résoudre ce problème de façon satisfaisante ou sensée.

● (2210)

IMPÔT SUR LE REVENU—A) L'EXAMEN DES DÉCLARATIONS
D'IMPÔT DES EMPLOYÉS DE YOUTH FOR CHRIST B) LE
COMPORTEMENT DES FONCTIONNAIRES

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, il est difficile d'aborder une question sérieuse après avoir écouté le secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Berger). Nous avons souvent entendu le vieil adage: argument faible, parlons fort.

La semaine dernière, monsieur le Président, j'ai posé une question qui me tient beaucoup à cœur au ministre du Revenu national (M. Bussières). Il s'agit du rôle du Revenu national vis-à-vis des organismes de charité. Je m'inquiète de l'intention du ministre du Revenu national de poursuivre des organismes comme celui dont j'ai parlé la semaine dernière, à savoir Youth for Christ. Je pourrais dire pour commencer que je suis très satisfait de la réponse du ministre. Il est clair qu'il ignorait tout de ce qui se passait réellement. Il a manifesté de l'intérêt et je suis certain que justice sera faite.

Je dois dire, avec grand plaisir, qu'il m'a envoyé une lettre qui répond partiellement à ma question et dans laquelle il s'engage à s'assurer qu'à l'avenir, ces gens ne seront pas ennuyés par le gouvernement. Je suis très heureux de déclarer à la Chambre que c'est ce qui s'est passé.

Je suis également inquiet du principe. Je répète que j'ai bon espoir que le ministère traitera ces cas particuliers en toute justice. L'un des principes, c'est que le gouvernement fédéral semble, dans ce cas, faire un effort important et coûteux pour percevoir des impôts minimes auprès de personnes à très faible revenu. Cela coûtera aux contribuables beaucoup plus que ça ne rapportera. C'est un principe qu'il est impossible d'appliquer universellement. Toutefois lorsqu'il s'agit de groupes à faible revenu, notamment dans ces tranches d'imposition, il semble qu'une politique de réexamen, pour percevoir des impôts qui n'auraient jamais dû exister de toute façon, soit tout à fait improductive.

L'ajournement

Deuxièmement, ces groupes de travailleurs ont un rôle extrêmement efficace dans la communauté, auprès des jeunes qui ont eu soit des difficultés avec la justice, soit des difficultés à l'école ou qui, peut-être, ont tout simplement décroché. De toute façon, ces jeunes ne s'apprentent pas à devenir des citoyens productifs et créateurs de notre pays.

Les travailleurs qui vivent au milieu de ces jeunes ont fait, auprès d'eux, un travail très efficace. Je prétends que ces travailleurs communautaires, rémunérés par des dons de charité versés à l'organisation, seront chassés de ce travail si le coût en augmente trop en raison des impôts, et qu'ils iront ailleurs là où ils gagneront davantage. Le poste qu'ils occupaient restera donc vacant ou le gouvernement devra se changer du travail qu'ils accomplissaient.

Il me semble que, dans de telles circonstances, il est généralement préférable d'avoir des travailleurs bénévoles plutôt qu'un organisme gouvernemental. L'effet net de l'abandon de ce domaine au gouvernement serait contraire au travail communautaire, actuellement accompli par des organismes bénévoles. Le résultat net serait un coût accru pour la collectivité. Du strict point de vue du coût et de l'efficacité, cela ne donne rien de harceler les organismes bénévoles pour leur faire payer le plus d'impôts possible.

La question que j'ai soulevée la semaine dernière était aussi une question de politique; si le ministre du Revenu national estime qu'il doit réévaluer sa politique envers ces travailleurs, pourquoi ne s'adresse-t-il pas d'abord à la direction nationale? Pourquoi s'en prendre aux travailleurs qui sont débordés de travail, mal rémunérés et peu capables de fournir l'attention nécessaire à ce genre de conflit? Pourquoi les épuiser davantage alors que le Revenu national pourrait avoir au moins l'indulgence de discuter de politique avec la direction nationale et de laisser les travailleurs mettre toute leur énergie à s'occuper des jeunes au lieu de se défendre contre le fisc?

● (2215)

Je veux insister sur une question générale que j'ai mentionnée la semaine dernière, celle de la courtoisie des fonctionnaires anonymes qui répondent aux appels téléphoniques dans les services centralisés. C'est le sujet de plaintes que j'ai entendu le plus souvent soulever par les contribuables, qu'ils fassent un travail communautaire ou non.

Le contribuable qui s'adresse au bureau du revenu national estime qu'il a le droit de recevoir une réponse courtoise, et il est parfois loin de l'obtenir. Je demande instamment au ministre de veiller à ce que ces fonctionnaires anonymes—je ne les blâme pas d'être anonymes—apprennent à sentir toute l'inquiétude et le désarroi que ressent le contribuable qui les appelle.

Je termine en remerciant le ministre et son secrétaire parlementaire qui l'a secondé, de s'être intéressés personnellement à la question et de nous avoir mis sur la voie d'une solution pour que ces personnes qui font un travail communautaire puissent s'acquitter de la tâche qui leur a été confiée et à laquelle ils veulent se consacrer au lieu de se débattre contre le gouvernement.